



## DELIBERATION N° D.2019-04-11 du Conseil communautaire du 2 avril 2019

### Gares routières gérées par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Fixation du montant de la « redevance au départ » relative aux sociétés de transports publics routiers desservant la gare routière du Pôle d'échange multimodal (PEM) de Versailles Chantiers.

Date d'affichage: 3 avril 2019

Date de la convocation : 27 mars 2019

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Secrétaire de séance : Mme Golka

Rapporteur : M. Jamati

**Président** : M. François DE MAZIÈRES

#### **Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibération 2019-04-01), M. Jean-François PEUMERY, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Bernard DEBAIN et M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Richard DELEPIERRE, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIÉ, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER (sauf délibération 2019-04-01), Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. François LAMBERT (sauf délibérations 2019-04-16 à 19), Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (sauf délibération 2019-04-01), M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2019-04-07 à 19), M. Olivier DE LA FAIRE (sauf délibération 2019-04-01), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (sauf délibérations 2019-04-15 à 19), M. Philippe PAIN, Mme Carmise ZENON, Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

#### **Absents excusés :**

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,  
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,  
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIÉ,  
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,  
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Jean-Christian SCHNELL a donné pouvoir à Mme Florence NAPOLY,  
Mme Laurence AUGERE a donné pouvoir à M. Olivier DELAPORTE,  
Mme Coralie BELMER a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,  
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothée BILGER,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Bruno DREVON,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à Mme Liliane HATTRY,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
M. Jean-Marc FRESNEL a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,  
Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Magali LAMIR,  
Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Béatrice RIGAUD-JURE,  
M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5216-5-I-2° ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publique ;

Vu la délibération n° 2009/0406 du Conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France du 27 mai 2009 relative au schéma directeur des gares routières d'Ile-de-France ;

Vu la délibération n° 2016-10-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 octobre 2016 relative à l'extension de la compétence « transport et organisation de la mobilité » de la communauté d'agglomération à la gestion des gares routières de Vélizy-Villacoublay et Lyautey à Versailles Rive-Gauche ;

Vu la délibération n° 2017/234 du Conseil d'Ile-de-France Mobilités (ex STIF) du 30 mai 2017 relative à l'évolution du schéma directeur des gares routières vers un schéma directeur des éco-stations bus ;

Vu la délibération n° 2018-06-15 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 25 juin 2018 relative à l'extension de la compétence « transport et organisation de la mobilité » de la communauté d'agglomération à la gestion de la future gare routière du pôle d'échanges multimodal de Versailles Chantiers ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget de l'exercice en cours et l'affectation de la recette correspondante sur les imputations suivantes : chapitre 70 « produits des services et du domaine », nature 70321 « droits de stationnement et de location sur la voie publique », fonction 815 « transports » ;

Vu l'avis de la commission déplacements du 11 mars 2019.

-----

- Au titre de sa compétence « transport et organisation de la mobilité, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc assure la gestion de la gare routière de Vélizy-Villacoublay depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et de la gare routière Lyautey – Versailles Rive-Gauche depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par délibération du 25 juin 2018, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc a pris la décision d'assurer la gestion de la future gare routière du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Versailles Chantiers, qui sera mise en service en 2019 conjointement avec la mise en place du nouveau réseau de bus Keolis Versailles restructuré.

- Dans le cadre du nouveau schéma directeur des éco-stations bus, voté par Ile-de-France Mobilités (IDFM), de nouvelles règles de gouvernance et de financement des gares routières ont été définies afin de permettre aux collectivités gestionnaires d'assurer aux usagers un niveau de service optimal au sein de ces équipements d'intermodalité. Ces nouvelles éco-stations bus devront améliorer le confort d'attente des usagers, renforcer leur sentiment de sécurité, leur procurer une meilleure vue d'ensemble et lisibilité de la station.

Les modalités relatives à la « redevance au départ » payée par les sociétés de transporteurs en contrepartie de la mise à disposition de services aux chauffeurs (toilettes, salle de repos, coordination des mouvements au sein de la gare routière ou équipement de gestion des accès) évoluent afin de permettre à la collectivité gestionnaire de la gare de couvrir en partie les charges d'exploitation.

- Pour les nouvelles gares routières, la redevance au départ pourra désormais s'appliquer sur l'ensemble des lignes les utilisant, pour les lignes en terminus/régulation, tout comme les lignes en passage. Sur la base des montants de redevance encadrés par IDFM et à appliquer pour les stations bus dites « régionales » telles que celles de Versailles Chantiers, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants par départ : 1,50 € pour les lignes en terminus ; 0,50 € pour les lignes en passage.

Il est proposé au Conseil communautaire d'appliquer ces montants de redevance pour la future gare routière de Versailles Chantiers.

Les montants de la redevance pour les gares routières de Vélizy-Villacoublay et de Versailles Rive-Gauche restent quant à eux inchangés. Il s'agit d'une redevance pour les lignes en terminus/régulation fixée à 1,25 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
décide :**

- 1) *de fixer le montant de la redevance payée par les sociétés de transport publics routiers à 1,50 € / départ pour les lignes en terminus/régulation et à 0,50 € / départ pour les lignes en passage dans la gare routière de Versailles-Chantiers, dès sa mise en service en 2019 ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à la présente délibération.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 57*

*Nombre de pouvoirs : 16*

*Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*